

Communiqué de Presse

Paris, le 17 octobre 2024

Pacte en faveur de la haie : la loi de finances 2025 ne doit pas reculer sur l'ambition de sauver les haies

L'Afac-Agroforesteries fait part de sa profonde inquiétude concernant la baisse budgétaire prévue dans le Projet de Loi de Finances 2025 pour le Pacte en faveur de la haie, dont le budget serait réduit de plus de 72% (30 millions d'euros pour 2025 contre 110 millions d'euros pour 2024).

Depuis 2022, la haie a pourtant été identifiée par les pouvoirs politiques comme un levier essentiel de la Planification écologique, du fait des multiples services qui lui sont associés (stockage carbone, bois énergie, agronomie, adaptation au changement climatique, biodiversité...).

Au regard de tous ces enjeux, le Pacte en faveur de la haie a fixé un objectif de gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici 2030 et défini une trajectoire chiffrée claire et ambitieuse pour notre pays, requérant un soutien financier durable, sur plusieurs années.

Actant une rupture historique avec les politiques du « tout plantation » qui ne fonctionnent pas, les trois Appels à projet lancés en 2024 dans le cadre du Pacte permettent d'agir en prenant en compte la globalité des interventions nécessaires pour sauver les haies :

- production de graines et plants, dans le cadre d'un AAP national commun avec les pépinières forestières,
- accompagnement à la plantation et à la gestion durable,
- investissement à la plantation,
- animation et l'investissement pour les filières de valorisation de la biomasse issue des haies.

Depuis 18 mois, tous les acteurs de l'arbre et la haie ont déployé des efforts considérables pour engager ce changement d'échelle.

Grâce à leur mobilisation et à celle des services de l'Etat, ces appels à projets ont rencontré un très grand succès : au niveau national la totalité de l'enveloppe a été consommée.

Les résultats sont donc aujourd'hui indéniables : ces mesures financières répondent aux besoins du terrain et une dynamique s'est enclenchée qui permettrait d'enfin enrayer la disparition des haies, et de respecter nos engagements climats et biodiversité, tout en aidant l'agriculture et les territoires à faire face aux dérèglements climatiques.

Un recul de l'engagement de l'Etat qui prive le monde agricole d'un outil d'adaptation et de résilience face aux aléas climatiques

Dans ce contexte, une telle baisse de crédits, alors même que les premiers travaux des Appels à projet vont démarrer dans les prochaines semaines sur le terrain serait absolument désastreux et en totale contradiction avec la clarté et constance de trajectoire que réclame la Planification écologique.

Cette baisse de crédit est par ailleurs incohérente : alors que le budget proposé par le Gouvernement affiche une ambition de stockage carbone accrue et prévoit une augmentation de l'enveloppe pour la gestion des aléas en agriculture, la baisse des crédits en faveur des haies reviendrait à priver les agriculteurs du rôle très important d'adaptation aux aléas climatiques (inondations, sécheresse...) que jouent les haies, ainsi que d'un puit de stockage carbone pour notre politique climatique.

Cela revient à diminuer les moyens d'accompagnement des agriculteurs qui étaient volontaires pour s'engager via la plantation de haies, dans des pratiques de stockage carbone et d'adaptation au dérèglement climatique.

Les conséquences seraient d'autant plus dramatiques que le Pacte en faveur de la haie est venu se substituer à des dispositifs de soutiens publics à la haie portés par des collectivités, dans plusieurs régions.

L'Afac-Agroforesteries appelle donc le Gouvernement et les Parlementaires à revenir sur ce projet de baisse budgétaire et à respecter les engagements pris avec le Pacte en faveur de la haie.

Pour aller plus loin :

Contact presse :

fanny.duperray@afac-agroforesteries.fr - 07 78 10 05 64 – Chargée de communication

Philippe Hirou – Président de l'Afac-Agroforesteries – 06 11 40 87 64